

ZFE : pari gagné pour la Métropole !

Grâce à l'anticipation et aux efforts fournis, la qualité de l'air s'est améliorée et nous permet d'éviter l'interdiction des Crit'Air 3

Jusqu'en 2019-2020, la qualité de l'air dans la Métropole rouennaise était l'une des pires de France. De ce fait notre territoire s'est retrouvé dans l'obligation légale de mettre en place une ZFE-m, avec des résultats rapides sous peine de durcissement et d'obligation d'exclure les véhicules Crit'Air 5, 4 et 3 (soit près d'un véhicule sur trois) au 1^{er} janvier 2025. Dès le début du mandat la Métropole a pris l'enjeu à bras le corps, engageant une politique extrêmement volontariste : calendrier anticipé de la ZFE-m, renforcement massif des transports en commun, instauration de la gratuité les samedis et les jours de pics de pollution, soutien sans précédent au covoiturage, développement exponentiel de l'usage du vélo, amélioration du transport à la demande dans les territoires les moins denses... Sans oublier un dispositif d'aide financière à la conversion des véhicules le plus ambitieux de France avec celui de Strasbourg (40M€ d'aides, plus de 7,5M€ déjà versés).

Tous ces efforts ont porté leurs fruits : la qualité de l'air s'est significativement améliorée depuis 2022 (-35% de la concentration en NO₂). Ces résultats ont été officialisés aujourd'hui par le Ministère de la Transition Écologique : à l'issue du comité ministériel « qualité de l'air en ville », l'obligation d'exclure la circulation des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025 est bien levée, comme l'avait demandé Nicolas Mayer-Rossignol par courrier au Ministre en début d'année.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle et Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement : *« Le travail paie ! Jusqu'à récemment la qualité de l'air sur notre territoire était très mauvaise, générant plusieurs centaines de morts par an et nous obligeant, selon la loi sur les ZFE, à passer au Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025. Grâce à tous nos efforts, la qualité de l'air s'est améliorée et le Ministre a accepté notre demande de suspendre l'exclusion des Crit'Air 3. N'en déplaise aux critiques et à quelques élus hypocrites, heureusement que nous avons tenu bon ! Avec toutes les politiques publiques de mobilités que nous avons mises en place, nous contribuons à éviter des cancers, des affections respiratoires graves, et nous évitons aussi aux personnes qui n'en ont pas les moyens d'être obligées de racheter un nouveau véhicule. C'est positif pour la santé, pour l'environnement, pour le portefeuille. C'est la social-écologie que nous portons, celle d'une transition socialement plus juste. »*

Une ZFE-m est une zone dans laquelle la circulation des véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques (particules et oxydes d'azote) est réglementée. Elle vise à améliorer la qualité de l'air sur le territoire, le bien-être et la santé des habitants. Cette mesure répond à des préoccupations de santé publique : la mauvaise qualité de l'air cause 2 600 décès prématurés chaque année en Normandie, soit plusieurs centaines dans la métropole rouennaise. Travailler à son amélioration sauve des vies au quotidien.

Depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie a déployé tous ses leviers d'actions pour développer les alternatives au transport individuel et éviter que la ZFE-m, imposée par la loi, exclut les véhicules dotés d'une vignette Crit'Air 3, représentant 18% du parc automobile métropolitain (Crit'Air 5 et 4 : environ 10%, soit près d'un véhicule sur trois au total).

Les actions mises en place pour améliorer la qualité de l'air :

- Massification des transports en commun : augmentation de l'offre de transports collectifs urbains de 10% en septembre 2022, nouvelles lignes de TEOR (bus à haut niveau de service), gratuité le samedi et les jours de pic de pollution.
- Mise en place d'une politique de covoiturage volontariste (première intercommunalité de France pour le covoiturage) et création de nouveaux parkings relais permettant de réduire le recours à l'autosolisme.
- Développement massif de l'offre vélo, à la fois en location longue durée (électriques, pliants, cargo) ou en libre-service avec "Lovélo" (étendu au-delà de la ville de Rouen), densification du réseau de vraies pistes cyclables sécurisées à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie.
- Accompagnement financier parmi les plus élevés de France pour le renouvellement des véhicules Crit'Air 4 et 5 : la Métropole a déjà versé 7,5 millions d'euros permettant de cofinancer le renouvellement de 2600 véhicules avec un montant moyen d'aide accordée de 3 220 € (bonus de +25% pour les habitants des communes dans le périmètre de la ZFE-m).

L'ensemble de ces actions, corrélé au choix anticipé d'interdire la circulation des véhicules Crit'Air 4 et 5 et non classés a permis en 2022 de repasser sous les seuils de pollution réglementaires (37 mcg/m³ pour un seuil fixé à 40 mcg/m³). Cette amélioration s'est confirmée en 2023 : 34 mcg/m³ pour un seuil toujours fixé à 40 mcg/m³. Ainsi, sur 5 années glissantes, la Métropole a bien été en dessous des seuils 3 années (2020, 2022, 2023) comme l'imposait l'État de par la loi. Ces résultats encourageants permettent aujourd'hui de passer officiellement en territoire dit « de vigilance » et d'éviter une interdiction pure et simple de circulation des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2025.

Cette perspective permet d'envisager, comme déjà annoncé, la mise en place d'un Pass ZFE 24h/24 jours par an (proposition du député Gérard LESEUL) qui autorisera tous les véhicules à circuler et stationner ponctuellement dans la ZFE-m, 24 jours par an. Ce pass devrait être mis en place avant l'été.

Le travail paie. C'est une première victoire. La Métropole va continuer d'amplifier ses actions pour offrir à ses habitants et aux générations futures, une meilleure qualité de l'air et de vie, une transition qui soit plus juste socialement.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05